

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	08
Votants	10
absents	07
Procurations	02

<b>L'an Deux Mil vingt deux Le 12 Décembre</b>
Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.
Date de Convocation du Conseil Municipal : <b>05 décembre 2022</b>
<b>PRESENTS:</b> Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEULT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BINETRUY/MEYER Nadine CHABASSIER David. PERTUIS Martine.
<b>ABSENTS :</b> BELLEIL Thomas. CONTAMINE David. DECLE Sébastien. DELACOTE Aurélie. FALLEAU Geneviève. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie.
<b>PROCURATIONS:</b> BELLEIL Thomas à FORT Sylvette, FALLEAU Geneviève à PERTUIS Martine, <b>SECRETAIRE DE SEANCE :</b> Mme REBEYROL Elodie a été élue.

**OBJET : DM N°04 – VIREMENT DE CREDIT – BUDGET PRINCIPAL**

*Annule et remplace la délibération 2022-106 incomplète*

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS ( € )	COMPTES	MONTANTS ( € )
Virement à la section d'investissement	023	50,00		
Autres bâtiments	615228	4 000,00		
Rémunération du personnel titulaire			6411	4 000,00
Dotat° aux amort. des immo. incorporelles et corporelles			6811	50,00
<b>DEPENSES - FONCTIONNEMENT</b>		<b>4 050,00</b>		<b>4 050,00</b>
<b>OP : OPERATIONS FINANCIERES</b>		<b>50,00</b>		<b>50,00</b>
Virement de la section de fonctionnement	021	50,00		
Bâtiments et installations			28041582	50,00
<b>RECETTES - INVESTISSEMENT</b>		<b>50,00</b>		<b>50,00</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la décision modificative n°04 comme indiquée ci-dessus.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

**HAUTEFORT le 12/12/2022**  
**LE MAIRE,**  
**Jean Louis PUJOLS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20221212-2022-106-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

Affichage : 14/12/2022



La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.